

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie  
associative

**ARRÊTÉ**

Modifiant l'arrêté du 6 janvier 2023 portant nomination  
au comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports

**Le ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L112-1 ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux  
d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration  
ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements  
publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de  
l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2023 modifié portant nomination des représentants du personnel  
au comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports ;

**ARRÊTENT**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 2 de l'arrêté du 6 janvier 2023 susvisé est modifié comme suit :

**1. Au titre de Solidaires Jeunesse et Sports :**

- Tiphaine TRIJOLET est désignée en qualité de représentant suppléant en remplacement de  
Anne CAPRON.

Fait à Paris, le 08.10.2024

Le ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation  
La cheffe de service, adjointe au directeur général des ressources humaines



Florence DUBO